

# Kusuri Products Limited

www.kusuri.co.uk



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FLUKE P

Date de composition: 28/05/2015

Indice de révision: 1

### Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

#### 1.1 Identificateur du produit

Nom du produit: Numéro FLUKE P 250ml, 500ml, 1 l.

CAS: Oxydipropanol: 25265-71-8 Praziquantel: 55268-74-1

Code de produit: FLUP2/FLUP3/FLUP4

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée: Médicament aquatique pour carpe Koi

Pas recommandée: Pour toute autre espèce

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise: Kusuri Products Limited

12 Wentworth Road  
Heathfield Industrial Estate  
Newton Abbot  
Devon  
TQ12 6TL  
Royaume-Uni

Tél: +44 (0)1626 836600

Fax: E- +44 (0)1626 836700

mail: [kay@kusuri.co.uk](mailto:kay@kusuri.co.uk) QM

#### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence:

Tél. en cas d'urgence: +44 (0)1626 836600

### Section 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification sous CLP: Carc.2: H351; Aquatique Chronique 3: H412;

Principaux effets néfastes: Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Indication de danger: H351: Susceptible de provoquer le cancer.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets néfastes à long terme.

Termes de signalisation: Avertissement.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## FLUKE P

Pictogrammes de danger: GHS08



**Mesures de précaution:** P281: Utiliser des équipements de protection individuelle comme requis.  
P273: Éviter tout déversement dans l'environnement.  
P201: Obtenir des instructions spéciales avant utilisation  
P308/P313: Si exposé ou impliqué – Consulter un médecin.  
P405: Garder sous clef.  
P501: Mettre le contenu/le conteneur au rebut dans un centre agréé

### 2.3. Autres dangers

**PBT :** Ce produit n'est pas identifié comme étant une substance PBT.

**vPvB :** Ce produit n'est pas identifié comme étant une substance vPvB.

## Section 3: Composition/information sur les composants

### 3.1. Substances

**Identité chimique:** Oxydipropanol, Praziquantel.

**Numéro CAS:** 25265-71-8, 552268-74-1

**Numéro EC:** 246-770-3, 259-559-6

## Section 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Contact cutané:** Éliminer avec du savon et de l'eau, rincer soigneusement.

**Contact oculaire :** Rincer l'œil ouvert pendant plusieurs minutes sous l'eau courante.  
Puis consulter un médecin.

**Inhalation :** Amener de l'air frais, consulter un médecin en cas de plaintes.

**Ingestion:** Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Contact cutané :** Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et une peau sèche.

**Contact oculaire :** Irritant pour les yeux. Les symptômes suite à une surexposition peuvent comprendre des rougeurs et des douleurs.

**Inhalation:** Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. La pulvérisation/les brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.

**Ingestion :** Symptômes gastro-intestinaux, y compris estomac barbouillé. Peut provoquer une douleur à l'estomac ou des vomissements.  
Diarrhée. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.

**Effets différés / immédiats:** Aucune autre information pertinente disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Traitement Immédiat / spécial:** Une installation de bain oculaire devrait être présente sur les lieux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## FLUKE P

### Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Agents d'extinction

**Agents d'extinction:** Des agents d'extinction convenant pour le feu environnant devraient être utilisés. Utiliser un jet d'eau, de la mousse résistante à l'alcool ou du dioxyde de carbone.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers d'exposition:** La formation de gaz toxiques est possible durant le chauffage ou en cas d'incendie. Oxydes de carbone. Fumée ou fumerolles âcres. Bien que n'étant pas classé comme inflammable, ce produit est combustible. Peut s'enflammer à haute température. Des conteneurs fermés peuvent éclater violemment en cas de chauffage, suite à une montée en pression excessive. Lorsque projetées sur une flamme nue ou tout autre matériau incandescent, les vapeurs d'aérosol peuvent s'enflammer. Les vapeurs de solvant peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

#### 5.3. Avis pour les sapeurs-pompiers

**Avis pour les sapeurs-pompiers:** Le cas échéant, porter des appareils respiratoires autonomes pour combattre l'incendie. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec des jets d'eau et les retirer de la zone d'incendie, si possible sans risque. Combattre des feux avancés ou massifs depuis une distance sûre ou un site protégé. Maîtriser les eaux d'écoulement en les confinant et les gardant hors des égouts et des cours d'eau. Si un risque de pollution survient, informer les autorités compétentes.

### Section 6: Mesures en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles:** Voir la section 8 de la fiche de sécurité pour les détails concernant la protection individuelle. Éviter l'inhalation de vapeurs et tout contact avec la peau et les yeux. Si à l'extérieur, ne pas approcher sous le vent. Si à l'extérieur, maintenir les passants hors du vent et à l'écart des zones de danger.

#### 6.2. Précautions environnementales

**Précautions environnementales:** Ne pas décharger dans des égouts ou des rivières

#### 6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

**Procédures de nettoyage:** Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risques. Éliminer toute source d'allumage. Éviter la production d'étincelles, de flammes, de chaleur et de fumer. Aérer. Éviter que des déversements ou ruissellements ne pénètrent dans des drains, des égouts ou des cours d'eau. Faire attention car les sols et d'autres surfaces peuvent devenir glissants. Confiner les déversements avec du sable, de la terre ou tout autre matériau ininflammable approprié. Transférer dans un conteneur de récupération verrouillable et étiqueté pour mise au rebut selon une méthode appropriée.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

**Référence à d'autres sections:** Voir la section 8 de la fiche de sécurité pour les vêtements de protection. Pour la mise au rebut, voir la section 13.

### Section 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions pour une manipulation sûre

**Exigences de manipulation:** Éviter tout contact direct avec la substance. Tenir éloigné de sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'inhalation de vapeurs et de

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### FLUKE P

pulvérisation/brouillards. Assurer une ventilation suffisante de la zone. Ne pas manipuler dans un espace confiné.

#### 7.2. Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

**Conditions de stockage:** Stocker dans une zone fraîche et correctement ventilée sous 20°C. Veiller à bien fermer le conteneur.

Conserver éloigné des sources d'inflammation et de chaleur.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## FLUKE P

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

**Utilisation(s) finale(s) spécifique(s):** Médicament aquatique pour carpe Koï.

**Attention:** Ne pas dépasser le dosage recommandé sur l'étiquette. Un surdosage tue les poissons.

## Section 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition en atelier:** S/O

### 8.1. Valeurs DNEL/PNEC

**DNEL / PNEC** Aucune donnée disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques :** S/O

**Protection respiratoire :** S/O

**Protection des mains :** Nitrile protecteur ou gants en latex. EN 374 (EU)

**Protection des yeux :** Protection oculaire, lunettes de sécurité EN 166 (EU). Veiller à disposer d'un bain oculaire.

**Protection cutanée:** Vêtements de protection.

## Section 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État:** Liquide

**Couleur :** Rose

**Point de fusion/plage °C:** S/O

### 9.2. Autres informations

**Autres informations:** Aucune donnée disponible.

## Section 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité:** Stable dans les conditions de transport ou de stockage recommandées. Les matériaux suivants peuvent réagir avec le produit: Agents oxydants forts. Acides forts. Alcalis forts.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique:** Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses:** Des réactions dangereuses ne se produisent pas dans des conditions normales de transport ou de stockage. Une décomposition peut survenir en cas d'exposition à des conditions ou des matériaux mentionnés ci-dessous. Réagit avec des agents oxydants forts Réagit avec des acides forts Réagit avec des alcalis forts

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter:** Chaleur et gel. Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec des agents oxydants forts.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## FLUKE P

### 10.5. Matières incompatibles

**Substances à éviter:** Agents oxydants forts. Acides forts. Alcalis forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux:** Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou une combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## Section 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Dangers pertinents de la substance:**

Danger	Voie	Base
<b>Oxydipropanol:</b>	<b>95% en tant qu'agent solubilisant</b>	
Corrosion/irritation cutanée	Pas classé en tant qu'irritant pour la peau	
Dommmage/irritation grave des yeux	Pas classé en tant qu'irritant pour les yeux	
Sensibilisateur respiratoire ou cutané	Pas classé en tant que sensibilisateur respiratoire	
<u>Toxicité spécifique pour organe-cible - exposition unique</u>		
STOT - exposition unique	Pas classé en tant qu'agent toxique pour organe-cible spécifique après une exposition unique	
<u>Toxicité spécifique pour organe-cible - Exposition répétée</u>		
STOT - exposition répétée	Pas classé en tant qu'agent toxique pour organe-cible spécifique après une exposition répétée	
Danger d'aspiration	Pas considéré comme un danger d'aspiration.	
<b>Praziquantel:</b>	<b>Moins de 5% en poids</b>	
Toxicité aiguë -orale	LD <sub>50</sub> > 5000 mg/kg	Sur la base de données de test
Toxicité aiguë -cutanée	LD <sub>50</sub> > 5010 mg/kg	Sur la base de données de test
Toxicité aiguë -inhalation	LC <sub>50</sub> 2.34 mg/l	Sur la base de données de test
Corrosion/irritation cutanée	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Dommmage/irritation grave des yeux	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Sensibilisateur respiratoire ou cutané	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction) Carc. 2	IARC	Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1% n'a été identifié comme étant raisonnablement suspecté, mais non confirmé, en tant que carcinogène humain par IARC

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## FLUKE P

### Symptômes / voies d'exposition

**Contact cutané:** Aucun effet d'irritation.

**Contact oculaire :** Aucun effet d'irritation.

**Ingestion :** Peut être nocif si ingéré.

**Inhalation :** Peut être nocif si inhalé. Peut provoquer des irritations respiratoires.

**Effets différés / immédiats:** Aucune donnée disponible.

### Section 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

**Oxydipropanol: 95% en tant qu'agent solubilisant inerte**

**Toxicité aiguë - poisson:** LC<sub>50</sub>/96 h *Oryzias latipes* (Red killifish)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques:** EC<sub>50</sub>/48 h > 100mg/l (*Daphnia magna*)

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques:** EC<sub>50</sub>/72 h > 100mg/l (*Desmodesmus subspicatus*)

**Toxicité chronique – poisson en bas âge:** NOEC : <1,0 - < 10 mg/l,

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques:** NOEC : <1,0 - < 10 mg/l,

**Écotoxicité:** Les composants du produit ne sont pas classés comme étant dangereux pour l'environnement.

Toutefois, des déversements importants ou fréquents peuvent avoir des impacts dangereux pour l'environnement.

**Praziquantel: Moins de 5% en poids**

**Toxicité aiguë - poisson:** EC<sub>50</sub>/48 h > 35mg/l (*Daphnia*)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité:** Facilement biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation:** Ne se bioaccumule pas de façon significative.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol:** Le produit est hydrosoluble et peut diffuser dans les systèmes d'eau. Si le produit pénètre dans le sol, il devient mobile et peut contaminer les nappes phréatiques.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Identification PBT:** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT.

**vPvB :** Ce produit ne contient aucune substance classée vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes:** Aucune autre information pertinente disponible.

### Section 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Opérations de mise au rebut:** Transférer dans un conteneur approprié et contacter l'instance régionale de collecte de déchets pour avis. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**NB:** Nous attirons l'attention de l'utilisateur sur la possible existence de règles régionales ou nationales pour la mise au rebut.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## FLUKE P

### Section 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. N° ONU

N° ONU: ADR, AND, IMDG, IATA S/O

#### 14.2. Nom correct du produit conformément aux règlements-types de l'ONU

Nom correct du produit: ADR, AND, IMDG, IATA Aucune marchandise dangereuse

#### 14.3. Classe(s) de danger de transport

Classe de transport: ADR, AND, IMDG, IATA S/O

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: ADR, AND, IMDG, IATA S/O

#### 14.5. Dangers environnementaux

Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières: Aucune précaution particulière

Code tunnel: S/O

Catégorie de transport: S/O

### Section 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Règles de sécurité, sanitaires et environnementales/législation spécifique pour la substance ou le mélange

No. de licence du fabricant: SAM0002 sous règlements VMD.

**COSHH:** Control of Substances Hazardous to Health (COSHH) Regulations 2002

**HSE:** Health and Safety at Work Act 1974.

H.S.E. Guidance Note EH40 (Occupational Exposure Limits).

Dangerous Substances and Explosive Atmospheres Regulations

2002. Regulations 2009 (SI 2009 No. 1348) (as amended) ["CDG

2009"]. Manual Handling Operations Regulations 1992

**Législation UE:** Règlement (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 Décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques (REACH) (tel que modifié).

Règlement (CE) n ° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 Décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (tel que modifié

Décision de la Commission 2000/532 / CE telle que modifiée par la décision 2001/118 / CE établissant une liste des déchets et des déchets dangereux conformément à la directive 75/442 / CEE relative aux déchets et la directive 91/689 / CEE relative aux déchets dangereux avec des amendements.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

### Section 16: Autres informations

#### Autres informations

Autres informations: Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément au Règlement

(EU) No 453/2010 de la Commission.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
**FLUKE P**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## FLUKE P

**Avertissement légal:** Les informations ci-avant sont censées être correctes, mais ne prétendent pas être exhaustives et doivent uniquement être utilisées à titre indicatif. L'entreprise ne peut pas être tenue responsable pour tout dommage résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.

**Abréviations et acronymes:** *ADR : European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)*  
*IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA:*  
*IATA: International Air Transport Association*  
*GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals*  
*CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)*  
*LC<sub>50</sub>: Concentration létale, 50 pour cent*  
*LD<sub>50</sub>: Dose létale, 50 pour cent*  
*EC<sub>50</sub>: Concentration effective, 50 pour cent*  
*NOEC : Aucun niveau d'effet observé.*